



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médicaments génériques

Question écrite n° 68811

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite connaître le sentiment de M. le ministre délégué à la santé sur la publication de la récente étude de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) sur les médicaments génériques. Ainsi, la France fait figure de mauvaise élève par rapport à des pays comme l'Allemagne ou le Danemark puisque le montant de la vente des médicaments génériques ne représente en 2000 que 3,1 % du total des ventes de médicaments. Face à ce constat, il lui demande ce qu'il entend faire pour accompagner les officines dans leur obligation de fournir des médicaments génériques aux malades.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68811

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6442